

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 - comite@ffessmaura.fr	
	PROCES VERBAL VISIO COMITE DIRECTEUR	1 / 3
	Date : 30.05.2022	

Personnes présentes		13 / 15
COMITE DIRECTEUR		
Bureau		
Catherine BURTHETER	Présidente	X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Lauriane AUDOUY	Trésorière Adjointe	Excusée
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	X
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Autres Membres		
	Fabrice BURTHETER	X
	Charline MEDARD	X
	Christophe MUZYK	Excusé
	Alaric PRUNIER	X
	Patrick VERDIER	X
Conseil de discipline		
	Daniel LHEMANN	Excusé
	Philippe BOUCHEIX	X
	Pierre DESMETTRE	X
	Jean-Paul CHADEFAX	X
	Stéphane DEBERLE	Excusé
Ordre du jour		
Gestion de crise entre le comité Directeur AURA et la commission Technique AURA		

 <p>FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 - comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL VISIO COMITE DIRECTEUR		2 / 3
	Date : 30.05.2022		

➤ Depuis son élection, le Comité Directeur (CD) est confronté à une forte opposition de la part de la commission technique AURA.

Malgré le maintien de la même organisation, des mêmes méthodes de gestion de la mandature précédente, comme il en était convenu, la commission technique n'a de cesse de critiquer ce fonctionnement et de ne pas le respecter.

Plusieurs différents entravent le partenariat qui serait nécessaire entre le CD et la commission.

De toute évidence, et sans équivoque, cette organisation, à savoir que la présidence du comité AURA s'occupe de la commission technique, n'est plus adéquate. Il est devenu impossible de "travailler" ensemble.

La communication devenue très difficile, voire délétère, et les écrits diffamatoires amènent le CD à se réunir pour trouver une ou des solutions à la gestion de cette crise entre le comité et la commission technique.

Le CD consulte le conseil de discipline pour obtenir du fait de son expérience, un avis objectif sur les solutions possibles pour sortir de cette crise.

Après avoir relaté tous les différents et divers problèmes rencontrés avec la commission technique et ce malgré deux réunions de conciliation (liste non exhaustive) : non-respect du budget, fiches compte rendu d'action mal remplies (la CTR évoque des changements alors que les fiches étaient correctement faites avant – voir en annexe fiche du 10/05/2019), non réponse des demandes faites par la présidente du comité à la présidente de la CTR (la dernière en date où le CD attend toujours de savoir ce qu'elle a convenu avec les stagiaires inscrits au stage et examen final MF1 qui ne se sont pas présentés), confirmation des écrits diffamatoires aux clubs et stagiaires de ses deux vice-présidents, aucune présence aux réunions...

Le CD, sous les conseils avisés du conseil de discipline, a décidé de changer d'interlocuteur. La présidente ne s'occupera plus de la commission technique, dorénavant, le trésorier Serge Boudignon prend le relais.

Un courrier du CD va être adressé à la présidente de la commission pour l'en informer.

Serge Boudignon contactera, très prochainement, la présidente de la commission technique pour établir un échange.

➤ Un instructeur, Sotiris VLACHOS, se plaint auprès du président national de la FFESSM qu'il n'est pas remboursé de ses frais du stage final et examen MF1 en avril dernier.

Les fiches action de la commission technique n'étant pas suffisamment renseignées, malgré maintes réclamations du CD, le CD s'est alors résigné à renseigner lui-même les fiches. En cherchant les informations nécessaires, cela l'a amené à découvrir que cet instructeur a participé à deux actions :

- le stage initial MF2 de 6 jours (du 22 au 24 janvier 2022 et du 1^{er} février au 04 février 2022),
- la réunion du collège des instructeurs du 05 mars 2022,

alors qu'il n'était pas licencié (licence souscrite le 14 mars 2022).

Ce qui, somme toute, ne l'a pas empêché de réclamer des remboursements de frais. Frais qui lui ont bien été indemnisés par le CD.

La question se pose alors au CD : quid des frais indument indemnisés.

 <p>FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 - comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL VISIO COMITE DIRECTEUR		3 / 3
	Date : 30.05.2022		

Une personne non licenciée n'a pas de lien juridique avec sa fédération, elle devient un tiers.

Ceci a pour conséquences que la personne :

- n'a plus de couverture en RC et engage donc sa responsabilité personnelle,
- ne peut signer des compétences ou brevets. Dans le cas contraire, il y a vice de procédure avec risque d'invalidation.

Le CD soulève ici un grave problème de manquement de responsabilités de la part de l'instructeur et s'interroge sur les conséquences de ce manquement aussi quant à la conformité des validations effectuées par cet instructeur.

Le CD s'inquiète sur le contrôle des licences par le délégué du collège des instructeurs et le responsable des stages et examens de la CTR, placé sous la responsabilité de la présidente de la CTR.

Le CD vote : 11 pour ; 1 abstention ; 1 contre :

Le remboursement des frais d'avril 2022 demandés par l'instructeur seront défalqués des frais indument réglés.

A noter que la prise en charge des deux actions pour lesquelles l'instructeur n'était pas licencié, représente un coût d'environ 730 euros (frais de déplacement, hébergement et repas), la demande des frais d'avril représente la somme de 504,66 euros.

Un courrier du CD lui sera adressé.

➤ Un instructeur, Marc PARENT, réclame le remboursement de frais sans pouvoir les justifier. Suite aux demandes du CD, l'instructeur ne donne pas de justificatif de covoiturage.

La législation comptable ne permet pas de régler des notes de frais sans justificatifs. De même que le trésorier doit rendre compte des règlements. Le conseil de discipline confirme.

Le CD vote le respect de la loi et des règles comptables à l'unanimité.

En conséquence, sans justificatif, aucun remboursement de frais ne peut être effectué.

Le trésorier contactera l'instructeur pour l'informer.

Le 30.05.2022

Signature Secrétaire
Myriam NUNCQ

Signature Présidente
Catherine BURTHÉRET

FFESSM Comité Régional AURA

FICHE COMPTE RENDU D'ACTION

Remplir les cellules jaunes

version f 24 mars 2017

Club/CODEP/AURA	AURA		Commission :	Technique									
Stage/action :	Stage et Examen Final MF1 + Capitalisation MF1 + Capitalisation MF2		Date :	20-avr.-19									
Lieu :	Fréjus		Durée :	7									
Organisateur :	Pascal Théveneau		Teleph :	06 20 10 16 52									
Mail :	P.theven@neuf.fr		Code action :	PL14-901									
			Nombre participants :	33									
(1) Statut : S Stagiaire, C Compétiteur, E encadrant, juge, arbitre, A accompagnateur													
NOM ou CATEGORIE PARTICIPANTS (compétitions)	Prénom	Indiquer des quantités				Total	Indiquer des quantités			Niveau actuel	Niveau préparé	N° Club ou région pour compétition	Commentaire
		H <18	F <18	H >18	F >18		S/C	E	A				
Total		0	0	28	5	33	22	11	0				
1	BAILLY	LAURENT			1	1	1			GP	MF1	14690286	
2	BERNARD	ERIC			1	1	1			GP	MF1	14690286	
3	BERTHET-LAPLAIZE	FLORENCE				1	1	1		GP	MF1	14010325	
4	BRELAUD	GERALD			1	1	1			GP	MF1	14690366	
5	GAUDRAY	LOIC			1	1	1			GP	MF1	22760058	
6	DE LA GRANDIERE	HUBERT			1	1	1			GP	MF1	14690152	
7	LANGLOIS	WILFRIED			1	1	1			GP	MF1	22760141	
8	LEQUINT	STEPHANE			1	1	1			GP	MF1	14010136	
9	PETEUIL	CHRISTIAN			1	1	1			GP	MF1	14380476	
10	POPPON	PHILIPPE			1	1	1			GP	MF1	14690231	
11	ROCHE	GILLES			1	1	1			GP	MF1	14010148	
12	SIOMSI	JEAN-MARC			1	1	1			GP	MF1	14730126	
13	VIC	CATHERINE				1	1	1		GP	MF1	14690001	
14	WISSEUR	NICOLAS			1	1	1			GP	MF1	14630026	
15	BURTHERT	FABRICE			1	1	1			GP	MF1	14260143	
16	VADECARD	WILFRIED			1	1	1			GP	MF1	14070339	
17	DENIS	ARNOULT			1	1	1			MF1	MF2	14010148	
18	BURTHERT	CATHERINE				1	1	1		MF1	MF2	14260143	
19	COLOMBET	LAURENT			1	1	1			MF1	MF2	14420377	
20	HAUARIKI	PHILIPPE			1	1	1			MF1	MF2	14010136	
21	PONCIN	HENRY			1	1	1			MF1	MF2	14690066	
22	TARDIVEL	YANNICK			1	1	1			MF1	MF2	14690231	
23	BERTRAND	CHANTAL				1	1		1			14010468	IR
24	BERTRAND	ALAIN			1	1	1		1			14010468	IR
25	DESSERTINE	ANNE-SOLANGE				1	1	1				14420030	IN
26	PARENT	MARC			1	1	1		1			14730126	IR
27	PLANAT	CHRISTOPHE			1	1	1		1			14380144	Stagiaire IRS
28	VLACHOS	SOTIRIS			1	1	1		1			14010148	IR
29	MASSON	ERIC			1	1	1		1			14740014	Stagiaire IRS
30	HIDEUX	XAVIER			1	1	1		1			14010468	Stagiaire IRS
31	LAVERGNE	THOMAS			1	1	1		1			14380024	MF2 Invité
32	FALZONE	THIERRY			1	1	1		1			14380027	IR - Premier jour seulement
33	THEVENEAU	PASCAL			1	1	1		1			14380064	IR
34						0							
35						0							
36						0							
37						0							
38						0							
39						0							
40						0							
41						0							
42						0							
43						0							
44						0							
45						0							
46						0							
47						0							
48						0							
49						0							
50						0							

